Tapis de propreté Grip MD fermé

Mesure : m², par mètre carré, selon type

Code de mesure : surface nette

Matériau

Le Grip MD fermé est un paillasson grattoir non tissé à dossier en vinyle Everfort fermé, composé d’épais monofilaments, présentant un dessin en relief et évitant l’importation de grosses particules de saleté et de gravillons. Les monofilaments en 100 % vinyle sont colorés dans la masse (*solution dyed*) et liés tri dimensionnellement. Le Grip MD fermé est fourni avec un dossier en vinyle Everfort. L’ajout de granulats aux filaments confère à ce tapis de propreté un caractère antidérapant extraordinaire et un effet grattant accru. Le Grip MD fermé convient à toutes les zones d’entrée intérieures.

Le tapis de propreté est un produit exempt de phtalates. La production se fait exclusivement avec du courant vert provenant de sources renouvelables.

L’usine qui produit le tapis de propreté doit être certifiée ISO 9001 et 14001.

Spécifications techniques

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Épaisseur totale | ISO 1765 | 12 mm environ |
| Classement | EN 1307 | 33 commercial élevé |
| Couleurs |  | 5 |
| **Dimensions** |  |  |
| Largueur des rouleaux avec bordure d’environ 2,5 cm |  | 127 cm |
| Longueur du rouleau |  | 15 mc |
| **Solidité des couleurs** |  |  |
| Solidité des couleurs à la lumière | EN-ISO 105/B02 | 7-8 |
| Frottement | EN-ISO 105/X12 | 4-5 |
| Eau | EN-ISO 105/E01 | 5 |
| Eau de mer | EN-ISO 105/E02 | 5 |
| Tache à l’eau | EN 1307 annex G | 5 |
| Shampooing | BS 1006 | 5 |
| Solvants organiques | EN IDO 105/X05 | 4-5 |
| Procédé de fabrication |  | Tapis grattant à surface structuré constitué de filaments en pvc |
| Dessins/coloris |  | Entrelacement de monofilaments bicolores 3D |
| Fibres |  | 100 % vinyle solution dyed |
| Sous-couche |  | Vinyle EVERFORT |
| Poids du velours | ISO 8543 | 6.500 gramme/m environ² |
| Propriétés antidérapantes spéciales |  | µ 0,82 |
| Réaction au feu | EN 13501-1 | Bfl-s1 |

Exécution et pose

La pose du tapis de propreté se fait selon les instructions du chapitre 7 de la NIT 241 du CTSC, pour l’exécution correcte des revêtements de sol souples.

Le maître de l’ouvrage prévoit de l’espace pour stocker les rouleaux de tapis de propreté dans un local sec et ventilé où la température extérieure est d’au moins 17 °C.

Le tapis de propreté ne peut pas être posé si la température est inférieure à 15 °C. Il faut garantir une température du sol minimum de 15 °C et une humidité relative de l’air de maximum 75 % lors de l’égalisation et du collage. La sous-couche doit être conforme aux conseils du CTSC (NIT 189 et NIT 193), et être entièrement dégagée pour pouvoir commencer les travaux.

La pose du tapis de propreté englobe également :

* La réparation des chapes en stabilisé avec des mortiers de ragréage adaptés offrant une résistance à la pression de ≥ 30 N/mm2 mesurée selon NEN-EN 13892-2:2002 au bout de 28 jours et une résistance à la flexion de ≥ 8 N/mm² mesurée selon NEN-EN 13892-2:2002 au bout de 28 jours. Ces mortiers doivent également porter le label EC1+ et l’étiquette 90 % moins de poussière.
* La réparation des chapes anhydrites avec des mortiers de ragréage adaptés, à base de sulfate de calcium (hémi-hydrate-alpha) offrant une résistance à la pression de > 20,0 N/mm² et une résistance à la flexion de 8,0 N/mm² selon NEN-EN 13892-2:2002 au bout de 28 jours, à appliquer après avoir consulté le fabricant, et portant le label EC1+ et l’étiquette 90 % moins de poussière.
* Le contrôle selon la méthode CM du taux d’humidité de la chape. Pour une chape adhésive, il convient également de déterminer le taux d’humidité du béton d’isolation et du sol porteur.
* Le taux d’humidité maximum est de 2,0 % pour les chapes liées au ciment et de 0,5 % pour les chapes anhydrites.
* Si un chauffage par le sol est prévu, le taux d’humidité maximum admis est de 1,8 % pour les chapes liées au ciment et de 0,3 % pour les chapes anhydrites.
* En cas de pose sur un chauffage par le sol, le protocole de démarrage du chauffage par le sol doit être entièrement exécuté conformément aux directives du fournisseur et à la NIT 241 point 7.2.6. Éteindre le chauffage la veille de l’égalisation ; remettre le chauffage en marche au minimum 24 heures après la pose du revêtement de sol ; augmenter la température de l’eau par incréments de maximum 5 °C par jour. Les joints de la chape doivent être repris dans le revêtement de sol conformément aux directives de la NIT 241 point 7.2.5.
* La chape doit également être propre, sec en permanence et exempt de graisse et de salissures, conformément aux exigences indiquées dans le DIN 18 365.
* Chape à base de ciment
  + - * Un primaire est toujours appliqué ; il doit être adapté à la nature de la chape et à la nature des produits d’égalisation. Le primaire présente un poids spécifique de 1,01 kg/l et un rendement de 100-200 gr/m² ; il doit en outre porter le label EC1+ conformément à EN 13999-2/4 et l’écolabel.
      * L’égalisation obligatoire de toute la surface en une épaisseur de chape minimum de 2 mm, avec une résistance à la pression de > 34,0 N/mm² et une résistance à la flexion de 9,0 N/mm² selon NEN-EN 13892-2:2002 au bout de 28 jours, à appliquer après avoir consulté le fabricant, et présentant le label EC1+ et l’étiquette 90 % moins de poussière. Ce dernier offrira un rendement de 1,5 kg/m² par mm d’épaisseur de couche avec un emballage de 23 kg.
      * Les produits d’égalisation existants qui ne nécessitent pas de primaire avec une résistance à la pression de > 33,0 N/mm² et une résistance à la flexion de 11,0 N/mm² selon NEN-EN 13892-2:2002 au bout de 28 jours, à appliquer après avoir consulté le fabricant, et présentant le label EC1+ et l’étiquette 90 % moins de poussière. Ce dernier offrira un rendement de 1,5 kg/m² par mm d’épaisseur de couche avec un emballage de 23 kg.
* Chape anhydrite
  + - * L’application sur la chape en anhydrite synthétique d’un apprêt adapté à base de dispersion acrylique présentant un poids spécifique de 1,01 kg/l et un rendement de 100-200 gr/m² ; ce produit doit en outre porter le label EC1+ conformément à EN 13999-2/4 et l’écolabel.
      * Ce produit doit être recommandé par le fabricant de tapis de propreté.
      * L’égalisation obligatoire de toute la surface en une épaisseur de chape minimum de 2 mm, avec une égalisation à base de sulfate de calcium (hémi-hydrate-alpha) offrant une résistance à la pression de > 35,0 N/mm² et une résistance à la flexion de 9,0 N/mm² selon NEN-EN 13892-2:2002 au bout de 28 jours, à appliquer après avoir consulté le fabricant, et présentant le label EC1+ et l’étiquette 90 % moins de poussière. Ce dernier offrira un rendement de 1,5 kg/m² par mm d’épaisseur de couche avec un emballage de 23 kg.
      * Les produits d’égalisation existants qui ne nécessitent pas de primaire à base de sulfate de calcium (hémi-hydrate-alpha) présentant une teneur particulièrement élevée en liants et offrant une résistance à la pression de > 30,0 N/mm² et une résistance à la flexion de 11,0 N/mm² selon NEN-EN 13892-2:2002 au bout de 28 jours, à appliquer après avoir consulté le fabricant, et présentant le label EC1+ et l’étiquette 90 % moins de poussière. Ce dernier offrira un rendement de 1,5 kg/m² par mm d’épaisseur de couche avec un emballage de 23 kg.
* L’épaisseur de la couche et la résistance de l’égalisation sont fonction de la charge ponctuelle permanente et de la nature du trafic.
* La couche d’égalisation sera poncée pour obtenir une surface parfaitement plane.
* Utiliser dans une même pièce devant être de même couleur les mêmes numéros de lot et des numéros de rouleau consécutifs afin d’éviter les différences de couleur et de structure.
* Le Grip MD fermé s’installe sur un support plan et dur. Il n’est pas nécessaire de le coller. Les instructions de pose partent donc du principe de pose libre. Veillez à dérouler le paillasson et à le laissez s’acclimater à plat pendant 8 heures sur le lieu d’installation. Pour un beau résultat, vous devez veiller à ce que la structure du matériau aille dans la même direction. Pour un raccord parfait, les parties à abouter doivent toutes deux être découpées en biseau. Les deux parties sont alors soudées ensemble au moyen d’un ruban de soudure collé au verso du paillasson. Ce ruban de soudure doit être enduit de pâte à souder à froid. Fixez les deux parties entre elles au moyen du ruban de soudure en veillant à répartir équitablement ce dernier sur les deux parties. Laissez ensuite la pâte refroidir. Appuyez de part et d’autre pour ouvrir le joint et remplissez ce dernier de pâte à souder à froid. Puis refermez le joint et appuyez fortement. Pour une bonne adhérence, placez un poids sur le joint soudé et laissez sécher pendant au moins 8 heures. Par la même méthode, vous pouvez également appliquer un profilé de bord à l’avant et à l’arrière du paillasson. Si vous appliquez un profilé sur tout le pourtour, vous risquez de déformer le paillasson. Ce problème n’est pas couvert par la garantie.
* Le tapis de propreté est fini contre le mur en fonction de la plinthe choisie.
* Nettoyage du revêtement de sol, y compris l’élimination de la colle excédentaire.

Protection

Le revêtement de sol doit être protégé pendant toute la durée des travaux sur le chantier. L’entrepreneur choisira pour cela un film de protection adapté ou une protection similaire, en fonction des charges et de la circulation attendues sur le chantier. Le but recherché est de préserver le caractère neuf du revêtement de sol, sans éraflure ni dommages mécaniques.

Entretien et soin du revêtement de sol

Une fiche technique fournissant les instructions de nettoyage doit être fournie à l’architecte et au maître de l’ouvrage pendant la réunion de chantier. Les instructions de nettoyage prescrites par le fabricant doivent être scrupuleusement respectées.